



## AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST-OYENS

### Routes

Des travaux seront effectués au carrefour de la route Essertines/Gimel/Pl. de l'Eglise du 06 au 09 avril 2010. Ce tronçon sera fermé durant cette période, une déviation sera mise en place et l'arrêt du bus sera provisoirement déplacé au bas de la Combette (env. 800 m.), l'horaire étant avancé de quelque 3 minutes! Nous vous remercions pour votre compréhension.

Afin de faire respecter l'interdiction de circuler sur le Chemin du Fayé (anciennement Rte de Longirod), des contrôles seront effectués et des amendes seront infligées aux contrevenants par les personnes mandatées à cet effet.

### Administration

Nous vous informons que l'Administration communale possède une photocopieuse couleur de qualité et qu'il vous est possible de venir demander des photocopies à nos bureaux moyennant les coûts suivants :

Noir/blanc:	A4 frs. 0.20cts - recto-verso frs. 0.40cts
	A3 frs. 0.40cts - recto-verso frs. 0.80cts
Couleur:	A4 frs. 0.50cts - recto-verso frs. 1. --
	A3 frs. 1.-- - recto-verso frs. 2. --

### Conseil Général

La prochaine séance du Conseil Général aura lieu le mercredi 02 juin 2010 à 20h00.

### Jumelage des 4 Saint-Oyen(s)

Nous vous rappelons que la Commune de Saint-Oyen (Val d'Aoste-Italie) organise la fête du Jumelage le dimanche 25 juillet 2010. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

### Emondage des haies - élagage des arbres

La Municipalité rappelle aux propriétaires fonciers l'obligation d'entretenir leurs haies et arbres afin d'éviter toute nuisance, notamment la diminution de visibilité pour la circulation des véhicules (code rural et foncier, articles 37 et 38). Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

### Feux sur le territoire communal-Rappel

Les feux de décharges, comme ceux des chantiers ou des entreprises publiques et privées sont strictement interdits en raison des nuisances qu'ils provoquent. Ils polluent l'air et le sol et libèrent cent à mille fois plus de substances nocives que la combustion en usine d'incinération, où le traitement des fumées supprime la quasi-totalité des rejets polluants. De plus, ils incommode le voisinage. Craquer une allumette pour se débarrasser d'un tas de branches sèches, d'un amas de déchets encombrants ou de cartons en pagailles est un geste dépassé ! Il est facile de valoriser nos déchets végétaux en compost ou nos papiers et cartons en emballages recyclés. Il est important de laisser aux usines d'incinération le soin d'éliminer proprement nos ordures. La Municipalité a l'obligation de dénoncer tout contrevenant au Service des eaux et de la protection de l'environnement. Nous vous remercions pour votre compréhension.

### Téléthon - vente des sapins de Noël

Le samedi 05 décembre 2009 le corps des sapeurs-pompiers a organisé la traditionnelle journée en faveur du Téléthon. Nous vous remercions pour votre soutien qui a permis une belle récolte de frs. 2'874. --.

La Municipalité vous souhaite de belles fêtes de Pâques !!